

Commune de Bégole Section D n°176 Plan de bornage et de délimitation



PAYS DES CANTONS
- 9 OCT. 2011

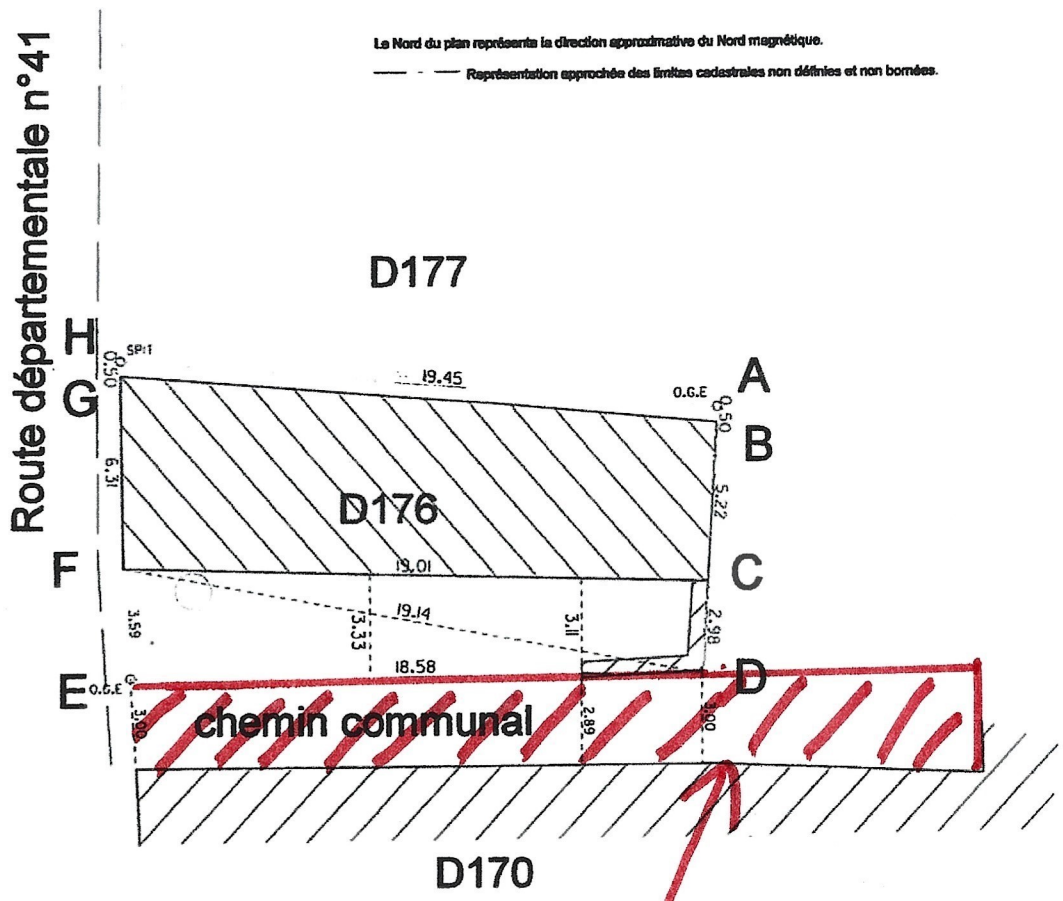


Etat descriptif des limites de propriété

La limite définie par la ligne brisée passant par les points A, B, C, D, E, F, G et H a fait l'objet d'un bornage contradictoire réalisé le 06.09.2011 par J. LAPEYRE, Géomètre-Expert à Tournay.
Pose de 2 bornes OGE aux points A et E, Pose d'un spit au point H.
Les points G, F, B et C sont les angles du bâtiment existant. D est l'angle du mur.

Le Nord du plan représente la direction approximative du Nord magnétique.

--- Représentation approchée des limites cadastrales non définies et non bornées.



*Possibilité d'aliéner
le chemin vu avec
le mur*

ECHELLE : 1/250